

Fausse rumeur sur l'Aïd : élu FN condamné

Il rapportait des égorgements de moutons à St-Nazaire en 2016. Le tribunal a estimé qu'il avait diffamé l'association musulmane.

Le dérapage du chef de file du Front national à Saint-Nazaire n'est pas resté impuni. Jean-Claude Blanchard était entouré de quelques supporters, hier, pour entendre la présidente Marine Jan expliquer sa décision après l'audience du 12 décembre dernier. Il est coupable de « diffamation envers particulier en raison de sa race, de sa religion ou de ses origines » et condamné à 1 000 € d'amende et affichage de la décision sur la porte de la mairie.

Il devra aussi payer l'euro symbolique demandé par l'Association culturelle musulmane, la Ligue des droits de l'homme et le Mrap. Le tribunal a estimé que l'association culturelle musulmane était une « **victime directe et identifiable** » des propos de Jean-Claude Blanchard.

Blouses blanches

Le 13 septembre 2016, le conseiller municipal avait publié une tribune sur le site internet du FN, transmise aussi aux médias. Titre sans équivoque : « **L'inquiétant sacrifice rituel de l'Aïd-el-Kébir au cœur d'un gymnase nazairien** ».

Ce jour-là, une source lui avait signalé que « **des services vétérinaires avaient été vus entrant dans le gymnase de Saint-Nazaire** », loué par la ville à l'Association culturelle musulmane, qui organise la célébration de l'Aïd. Déduction : on allait égorguer, avec la bénédiction de l'État. La rumeur n'a pas fait long feu mais elle a choqué, en premier lieu



Jean-Claude Blanchard à la sortie de l'audience, hier.

les membres de l'Association culturelle musulmane. L'association sollicite d'ailleurs une équipe médicale, en cas de malaise parmi les 1 500 fidèles qui viennent prier lors de cette journée. Les fameuses blouses blanches des vétérinaires ?

« **C'est une erreur. J'aurais dû vérifier** », avait assumé Jean-Claude Blanchard devant le tribunal. Mais pour l'avocat de l'association musulmane, il s'agissait tout bonnement d'une « **stratégie** » sur un sujet de prédilection du FN. Citant cette phrase : « **Les gymnases de notre commune ne sont pas un théâtre d'agonie et de mort !** »

À la sortie de l'audience, le président de l'association se satisfaisait de cette décision qui illustre que « **monter les gens contre les autres ne reste pas impuni** ». Jean-Claude Blanchard a indiqué devoir consulter son avocat avant de décider d'un éventuel appel.

Frédéric SALLE.